

**Séance du Conseil de Ville  
du 25 octobre 2010 à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 19 / 2010**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 18 du 27 septembre 2010
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - Mme Letitia DE ANCOS
  - Mme Dalia Isabel JIMENEZ GAMONAL
  - Mme Dominique PROSPER
  - Mme Cathy TIRAFERRI-Pastore et ses enfants Jade et Aaliyah LORENZO
  - M. Munib TRNJANIN et son épouse Mme Safija TRNJANIN-Tadzic
  - Mme Joséphine WEGMÜLLER-Kesse Ottou et son fils Barthélemy AYINA-ONDOUA
6. Election de M. Pierre Chételat, PLR, à la Commission de gestion et de vérification des comptes, en remplacement de M. Romain Seuret
7. Crédit pour un montant net de Fr. 300'000.- comprenant :
  - une autorisation pour l'assainissement des buttes de tir à 25, 50 et 300 m du stand de Bambois
  - un crédit de Fr. 300'000.- pour l'acquisition du bâtiment du stand à 300 m
8. Développement de l'interpellation 3.04/10 - "La fin du CREA : et après ?", CS•POP•Verts, M. Jean Parrat
9. Développement de l'interpellation 3.05/10 - "Le Conseil communal a-t-il une stratégie en cas de dérapage de forcenés ?", UDC, M. Dominique Baettig
10. Développement de la motion 5.08/10 - "Introduire le vert de la campagne dans la Ville ?", UDC, M. Dominique Baettig
11. Développement de la motion 5.09/10 - "Un réseau internet communal sans fil en libre accès (Wi-Fi)", PLR, M. Pierre Chételat
12. Développement de la motion 5.11/10 - "Aménagement des Jardins du Château", PCSI, M. Paul Fasel
13. Développement de la motion 5.12/10 - "Crédits proposés au Conseil de Ville : empêcher la fragmentation ou le saucissonnage", UDC, M. Dominique Baettig
14. Développement de la motion 5.13/10 - "Pour une gestion efficace et respectueuse de la santé - par solution sucrée - des conditions hivernales en ville de Delémont", UDC, M. Dominique Baettig
15. Réponse au postulat 4.04/10 - "Circulation à vélo en ville", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
16. Réponse au postulat 4.05/10 - "Pique-nique de quartier ou fête des voisins", Mme Marie-Claire Grimm
17. Réponse à la question écrite 2.08/10 - "Lieu intergénérationnel pour "vivre ensemble" - Crèche et home en ville de Delémont", CS•POP•Verts, Mme Emmanuelle Schaffter
18. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

**M. David Asséo**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. A la demande de M. Olivier Montavon, il suggère le report du point 15 à une séance ultérieure, dans l'attente d'informations complémentaires de la part de l'Exécutif quant à ce postulat.

**DECISION** : le report du point 15 à une séance ultérieure est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 2. **APPEL**

40 membres sont présents.

M. David **Asséo**, président, M. Paul **Fasel**, 1<sup>er</sup> vice-président, Mme Anne **Froidevaux** et M. Pierre **Chételat**, scrutateurs.

### ***Conseil de Ville***

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Yves **Bregnard**, Mehmet Ali **Celik**, Matthieu **Comte**, Jérôme **Corbat**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Jean-Yves **Gentil**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Jean-Pierre **Kohler**, Murielle **Macchi**, Jacques **Marchand**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Pepi **Natale**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Romain **Seuret**, Pierre-Alain **Voisard**, Christian **Wirz**.

### **Sont excusés et remplacés**

M. Sébastien Lapaire est remplacé par Mme Francine **Chollet**

M. Isa Kuci est remplacé par M. Renaud **Ludwig**

Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Pierre-Alain **Fleury**

M. Julien Lesniak est remplacé par Mme Yeter **Dincarslan**

Mme Emmanuelle Schaffter est remplacée par Mme Marie-Claire **Grimm**

M. Jude Schindelholz est remplacé par M. Marc **Ribeaud**

### **Est excusé**

M. Julien **Spinelli**

### ***Conseil communal***

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. André **Parrat**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

### ***Chancellerie communale, huissier***

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Gilles **Loutenbach**, huissier

## 3. **PROCÈS-VERBAL NO 18 DU 27 SEPTEMBRE 2010**

Le procès-verbal no 18 du 27 septembre 2010 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 4. **QUESTIONS ORALES**

**M. Dominique Baettig**, UDC, rapporte que, selon ses renseignements, les résultats des votations communales du 24 octobre 2010, après dépouillement des votes par correspondance seulement, étaient déjà divulgués le samedi, alors que les votes à l'urne ont lieu jusqu'au dimanche. Il s'interroge sur l'influence que de telles informations peuvent avoir sur une votation, en relevant que le dépouillement à Delémont a été relativement lent, selon lui.

**M. Pierre Brulhart**, président du bureau de vote, indique que les votes par correspondance peuvent être traités, selon une procédure ad hoc, dès l'ouverture du bureau de vote. En l'occurrence, les votations et élections ayant eu lieu le 24 octobre, le bureau de vote a décidé de traiter le vote par correspondance le samedi après-midi déjà, avec des citoyens et des membres de partis politiques. Cette opération, qui consiste à compter les cartes, timbrer les bulletins et les répartir dans les urnes correspondantes, a pu laisser pressentir, vu le taux d'acceptation, qu'une grande majorité de citoyens avait accepté les objets communaux. Toutefois, en aucun cas, les résultats précis des votes ne pouvaient être connus.

**M. Dominique Baettig** n'est pas satisfait.

#### 5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**M. Pierre Kohler**, maire, propose d'accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

**DECISION** : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Letitia DE ANCOS
- Mme Dalia Isabel JIMENEZ GAMONAL
- Mme Dominique PROSPER
- Mme Cathy TIRAFERRI-Pastore et ses enfants Jade et Aaliyah LORENZO
- M. Munib TRNJANIN et son épouse Mme Safija TRNJANIN-Tadzic
- Mme Joséphine WEGMÜLLER-Kesse Ottou et son fils Barthélemy AYINA-ONDOUA

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

#### 6. **ELECTION DE M. PIERRE CHÉTELAT, PLR, À LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES, EN REMPLACEMENT DE M. ROMAIN SEURET**

**M. Julien Crevoisier**, PLR, propose la candidature de M. Pierre Chételat pour remplacer M. Romain Seuret à la CGVC.

**M. Pierre Chételat**, PLR, quitte la salle.

**DECISION** : à l'unanimité, par 39 voix, M. Pierre Chételat, PLR, est nommé membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes, en remplacement de M. Romain Seuret.

#### 7. **CRÉDIT POUR UN MONTANT NET DE FR. 300'000.- COMPRENANT :** **- UNE AUTORISATION POUR L'ASSAINISSEMENT DES BUTTES DE TIR À 25, 50 ET 300 M DU STAND DE BAMBOIS** **- UN CRÉDIT DE FR. 300'000.- POUR L'ACQUISITION DU BÂTIMENT DU STAND À 300 M**

**M. Romain Seuret**, PLR, quitte la salle vu son implication dans ce dossier.

**Mme Françoise Collarin** rappelle l'obligation de dépolluer les buttes des stands de tir, Bambois étant concerné en priorité vu sa situation au centre d'une zone de protection de la Doux. Les tirs ont été interrompus depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2008 et ce stand ne sera pas englobé dans le concept de régionalisation des stands de tir. Le mode de dépollution dépendra de la contamination, oscillant entre 500 et 2'000 ppm. Globalement, quelque 9'000 kg de plomb sont répartis sur 10'000 m<sup>2</sup> de terrain, dont une partie se situe sur le pan de la montagne.

En outre, Mme Collarin met en évidence l'indemnité de Fr. 120'000.- sollicitée par la Société de tir en dédommagement des investissements consentis, pour les tirs obligatoires notamment, dont l'organisation doit être soutenue par les communes. Par ailleurs,

l'acquisition du bâtiment, au prix de Fr. 180'000.-, permettra à diverses associations d'organiser des manifestations dans ce lieu. Pour sa part, la Commission de l'urbanisme et de l'environnement souhaite que la location de Bambois ne nuise pas aux établissements publics de Delémont. Le Conseil communal souhaite également qu'une association gère ces activités.

En dernier lieu, s'agissant du financement, Mme Collarin précise que les coûts de l'assainissement, jusqu'à 250 ppm, seront pris en charge par la Confédération et le Canton.

**M. Dominique Baettig**, UDC, favorable à la dépollution, regrette que la Commune ne se soit pas battue pour la conservation du stand à 300 m, la régionalisation nuisant à la Société de tir. De plus, il craint que la mise à disposition du bâtiment pose un problème de cohabitation avec la Société de tir au pistolet, comme cela a déjà été le cas. Aussi, il souhaite avoir l'assurance que la pratique de ce sport ne subira aucune restriction en cas de location du bâtiment du stand de tir.

**M. Marc Ribeaud**, PS, informe que son groupe acceptera l'entrée en matière. Toutefois, dans un but de transparence, comme la Commune sera chargée de procéder aux travaux d'assainissement, il suggère de modifier l'arrêté ad hoc en complétant l'art. 1 avec le texte suivant : "La Commune assume la conduite des travaux. Un crédit transitoire de Fr. 1'200'000.- est ouvert à cet effet".

**M. Jean Parrat**, CS•POP•Verts, se réjouit de l'arrêt des tirs à 300 m, qui autorise la traversée du terrain par les promeneurs et qui réduit considérablement le bruit. Favorable au regroupement des stands de tir et rappelant que les ordonnances fédérales exigent la dépollution du lieu, M. Parrat, selon ses renseignements, met en exergue le financement de l'assainissement par la Confédération et le Canton jusqu'à une pollution de 1'000 ppm. En dessous de cette limite, aucune subvention n'est accordée. La Ville ayant l'intention de dépolluer jusqu'à 250 ppm en raison de la location du stand en zone de protection des eaux, M. Parrat souhaite connaître le coût de l'assainissement non subventionné et sa prise en charge financière, une répartition des coûts entre la Commune, la Société de tir et la Bourgeoisie étant possible. Quant à l'achat du bâtiment, le groupe CS•POP•Verts n'est pas convaincu de sa nécessité. En effet, les coûts totaux ne sont pas encore déterminés et des fêtes y ont été organisées jusqu'à présent. M. Parrat souhaite donc des précisions quant aux activités qui se dérouleront au stand. Il souhaite également avoir l'assurance que la Ville n'investira pas dans l'aménagement du bâtiment.

**Mme Françoise Collarin** confirme que le stand de tir à 20 et 50 m restera en activité, un programme des présences sur ce site et une directive d'utilisation étant prévus. Les demandes d'organisation de concerts à l'extérieur de la ville sont régulières, raison pour laquelle ce site semblait intéressant. Par ailleurs, Mme Collarin met en exergue l'acquisition du bâtiment, sous réserve que la Bourgeoisie octroie à la Ville le droit de superficie aux mêmes conditions qu'à la Société de tir, ce droit étant actuellement gratuit. Ce point sera rajouté dans l'arrêté. Elle accepte également la modification demandée par M. Ribeaud, même si factures et demandes d'acomptes se font simultanément. Elle confirme que la dépollution ne s'effectuera pas en dessous de 1'000 ppm, quantité relativement faible par ailleurs. De plus, si certains secteurs se révèlent plus fortement pollués, ils seront clôturés.

**M. Marc Ribeaud**, PS, souhaite savoir qui assumera les coûts liés à la déconstruction des cibles, ces dernières appartenant à la Société de tir. Il émet des doutes quant à la prise en charge, par la Confédération, de coûts que la loi ne lui impose pas. Relevant la manipulation d'un grand volume de terre contaminée que les travaux impliqueront, il demande que la Ville, avant de démarrer les travaux, procède à des mesures du plomb et de l'antimoine dans l'eau de la Doux et qu'elle répète ces opérations régulièrement pendant et après la dépollution, jusqu'à ce que le sol soit à nouveau stabilisé. Finalement, il souhaite connaître le coût qu'induirait, pour la Commune, la régionalisation des stands de tir.

**M. Jean Parrat**, CS•POP•Verts, demande la garantie que les coûts résultant d'une dépollution en dessous de 1'000 ppm feront l'objet d'une demande de répartition des frais, entre la Commune, la Société de tir et la Bourgeoisie, sur laquelle le Canton sera amené à statuer.

**Mme Françoise Collarin** répète que la Ville acquerra le bâtiment du stand à condition que la Bourgeoisie lui octroie un droit de superficie aux mêmes conditions qu'à la Société de tir. Elle estime qu'aucun coût supplémentaire ne surviendra et que les secteurs seront rétablis en surfaces les plus planes possibles. Les travaux débiteront par temps sec, afin de manipuler le moins de volume possible, et seront confiés à des entreprises spécialisées. Mme Collarin souligne que ces volumes seront transportés dans une décharge de la région zurichoise, spécialisée en la matière. De son côté, la Ville effectuera les mesures dans la source de la Doux. Quant à la régionalisation des stands de tir, aucune localisation n'est définitive au stade actuel. Répondant à M. Parrat, elle garantit que la dépollution ne s'effectuera pas en dessous de 1'000 ppm et qu'elle n'induera, de fait, aucun coût supplémentaire.

**DECISION :** la proposition de M. Ribeaud de compléter l'art. 1 de l'arrêté relatif à l'assainissement des buttes de tir avec le texte "La Commune assume la conduite des travaux, un crédit transitoire de Fr. 1'200'000.- est ouvert à cet effet" est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

**DECISION :** l'assainissement des buttes de tir à 25, 50 et 300 m du stand de Bambois est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**Mme Françoise Collarin** suggère de préciser, dans l'arrêté relatif à l'acquisition du bâtiment, que la Ville le rachètera uniquement si la Bourgeoisie lui octroie les mêmes conditions qu'à la Société de tir.

**DECISION :** la proposition de Mme Collarin de compléter l'art. 1 de l'arrêté relatif à l'acquisition du bâtiment du stand à 300 m avec le texte "sous réserve que la Bourgeoisie octroie le droit de superficie aux mêmes conditions qu'au bénéficiaire actuel" est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

**DECISION :** le crédit de Fr. 300'000.- pour l'acquisition du bâtiment du stand à 300 m est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

#### 8. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.04/10 - "LA FIN DU CREA : ET APRÈS ?", CS•POP•VERTS, M. JEAN PARRAT**

**M. Jean Parrat**, CS•POP•Verts, rappelant l'abandon du CREA par le Conseil-Exécutif bernois pour des raisons financières et faisant l'historique de ce projet, est d'avis que les Cantons de Berne et du Jura n'ont jamais prévu le financement du CREA dans leur budget. Pour le Jura, Fr. 200'000.-, respectivement Fr. 100'000.- figurent aux budgets 2010 et 2011, ce qui pourrait sous-entendre, de l'avis de M. Parrat, que le Gouvernement jurassien freine le dossier. De plus, le CREA ne figure pas au plan financier qui a été présenté en début de législature.

M. Parrat relève l'outil de développement, notamment culturel, que représente ce centre et il craint que ce projet ne soit abandonné, rappelant l'engagement des Autorités communales par l'acquisition du site du Ticle, en prévision de la construction de la salle de spectacle du CREA. Par ailleurs, selon lui, Porrentruy s'intéresse également au CREA, dont certaines activités pourraient se dérouler dans la salle de l'Inter. Il semble toutefois que ce lieu, vu la disposition de sa scène, ne soit pas le mieux adapté pour la création artistique. Mettant en exergue la vocation multiculturelle de Saint-Georges, M. Parrat souhaite connaître les propositions de l'Exécutif afin d'entraîner les collectivités publiques, d'Ajoie et du Jura-Sud notamment, dans la recherche d'une solution, craignant l'absence de démarches des Gouvernements jurassien et bernois dans ce dossier.

En dernier lieu, M. Parrat craint que l'implantation de différents services communaux (bibliothèques et ludothèque par exemple) dans le futur CREA sur le site du Ticle ne vide la Vieille Ville.

**M. Damien Chappuis** regrette lui aussi l'absence de soutien du Conseil-Exécutif bernois dans ce projet, restant toutefois optimiste quant à la concrétisation du CREA. Répondant à l'interpellation, M. Chappuis indique que des démarches sont en cours avec le CCRD afin

d'offrir un vaste choix de manifestations socioculturelles. La salle permettra d'accueillir des troupes de théâtre ou de danse. Par ailleurs, le groupe de travail chargé de la réflexion liée aux différents services qui pourraient rejoindre le site du CREA rendra ses conclusions en fin d'année. Une fois le rapport connu, le Conseil communal statuera sur le déplacement des services. M. Chappuis indique que des contacts sont en cours avec Bévillard ainsi que la ministre en charge du dossier. La collaboration avec les communes jurassiennes est également prévue.

M. Chappuis indique que le financement public-privé a également été examiné et qu'il serait envisageable. Des réflexions sont également en cours en vue de la création d'un réseau culturel régional, géré par une organisation faîtière. Quant au financement du CREA, M. Chappuis indique qu'un montant est prévu au plan cantonal des investissements, sur lequel le Parlement devra statuer en 2011. En dernier lieu, selon lui, le Conseil communal est persuadé que le projet du CREA se réalisera à Delémont, éventuellement avec d'autres partenaires.

**M. Jean Parrat**, CS•POP•Verts, est satisfait.

9. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.05/10 - "LE CONSEIL COMMUNAL A-T-IL UNE STRATÉGIE EN CAS DE DÉRAPAGE DE FORCENÉS ?"**, UDC, **M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC, relève les risques de dérapage violent qui peuvent survenir chez des individus en rupture sociale, confrontés à des dettes et souvent opposés à toute aide. La crise économique actuelle peut encore accroître le nombre de citoyens perturbés et des événements, tels que ceux survenus à Bienne, peuvent également se produire dans le Jura. Relevant le rôle amplificateur qu'ont joué les médias dans cette affaire, M. Baettig souhaite connaître le nombre actuel de situations à risque, les indicateurs de risque ainsi que les moyens prévus par la Municipalité en cas de troubles semblables à ceux de Bienne.

**M. Pierre Kohler**, maire, indique que les situations à risque sont attentivement suivies en collaboration avec le Canton. Même si diverses mesures permettraient d'atténuer ce phénomène, M. Kohler estime que tout dérapage ne peut être totalement exclu, raison pour laquelle la Police locale est en contact permanent avec les services sociaux, un groupe spécialisé dans la négociation et la Police cantonale, en particulier le groupe d'intervention spécialisé pour faire face à ce genre d'événement. De même, le Canton est en lien avec d'autres polices cantonales et des brigades spécialisées. En conclusion, M. Kohler souligne que toutes les mesures sont prises aux niveaux communal et cantonal, tout en relevant que nul ne peut maîtriser l'imprévisible. Il considère le corps de police delémontain comme étant particulièrement efficace, beaucoup d'actes de malveillance, dont on ne parle pas, ayant échoué grâce à la prévention. En dernier lieu, M. Kohler indique que des procédures sont en place pour appréhender des situations délicates mais qu'elles ne doivent pas être divulguées, dans un but d'efficacité.

**M. Dominique Baettig**, UDC, est partiellement satisfait.

10. **DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/10 - "INTRODUIRE LE VERT DE LA CAMPAGNE DANS LA VILLE ?"**, UDC, **M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC, met en évidence le souci de son groupe face à l'urbanisation massive et la croissance de zones industrielles qui recouvrent les espaces verts. Ce phénomène réduit l'autonomie et la capacité de pouvoir vivre des produits de la nature. A Delémont, selon M. Baettig, le rapport ville-campagne est encore bon et il s'en réjouit. Il estime toutefois utile de réfléchir à la réintroduction d'éléments naturels en ville. A titre d'exemple, il cite le rôle fondamental des abeilles dans la pollinisation de végétaux, dont la disparition provoquerait de grands dégâts sur le plan écologique. M. Baettig relate les expériences pilotes réalisées dans des grandes villes avec des abeilles, qui sensibilisent les citoyens à l'importance de la nature. Il propose donc au Conseil communal de développer un tel concept, avec la participation de privés, en installant des ruches sur des toits ou dans des jardins, afin de promouvoir des espèces florales et fruitières.

**Mme Françoise Collarin** met en exergue l'attention qu'accorde la Ville à la végétation, comme le prouve le plan directeur Nature en ville, utilisé depuis plusieurs années lors de chaque aménagement urbain. Ce critère a par ailleurs joué un rôle prépondérant dans la reconnaissance de l'agglomération de Delémont par le Conseil fédéral. Sur le plan delémontain, des autorisations en vue de l'installation de ruches sur des terrains de la Bourgeoisie sont en cours d'examen auprès du Canton. Comme les exigences de la motion sont déjà appliquées par la Ville, Mme Collarin invite à la refuser.

**DECISION** : la motion 5.08/10 - "Introduire le vert de la campagne dans la ville ?", UDC, M. Dominique Baettig, est refusée par 17 voix contre 9.

**11. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.09/10 - "UN RÉSEAU INTERNET COMMUNAL SANS FIL EN LIBRE ACCÈS (WI-FI)", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT**

**M. Pierre Chételat**, PLR, relevant l'importance actuelle de la transmission de données par internet, estime que la mise à disposition de bornes Wi-Fi fait partie des mesures essentielles en vue de l'accueil des touristes à Delémont. Elles permettraient de développer des applications facilitant la recherche d'hôtels, de commerces ou d'horaires des transports publics.

**M. Damien Chappuis** rapporte que le Conseil communal propose de transformer cette motion en postulat. En effet, divers éléments doivent encore être étudiés, notamment les emplacements des bornes, et les éventuels effets néfastes d'un réseau sans fil devront être contrôlés. Le coût précis d'une telle installation n'est pas encore connu, de même que sa maintenance, et un filtre de contenu doit également être prévu. M. Chappuis admet que ce réseau permettrait le développement d'applications, tout en relevant la charge de travail supplémentaire non négligeable que cela induira.

**M. Pierre Chételat**, PLR, se déclare déçu de la prise de position de l'Exécutif dont il déplore le manque de volonté. En effet, cette motion ayant été déposée en mai déjà, le Conseil communal aurait pu anticiper les démarches et émettre une proposition. La Commission informatique aurait également pu être consultée à ce sujet. M. Chételat estime que sa motion n'est pas très exigeante, d'autant que des bornes Wi-Fi existent déjà à l'Hôtel de Ville et dans les écoles. La Ville pourrait s'approcher des restaurateurs et commerces pour les inciter à donner un accès Wi-Fi aux visiteurs. Avant de prendre position quant à la transformation de la motion, M. Chételat souhaite connaître l'avis des autres groupes politiques.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, favorable au développement de la technologie Wi-Fi, estime la forme du postulat la mieux adaptée, vu qu'elle permet la réalisation d'une étude de faisabilité, des coûts et de l'intérêt. Comme de tels réseaux existent déjà, il est d'avis qu'un recensement devrait avoir lieu avant l'installation de bornes par la Commune.

**M. Luc Dobler**, PCSI, informe que son groupe soutiendra le postulat, la motion étant, selon lui, trop restrictive, étant donné qu'il n'appartient pas à la Commune uniquement d'entreprendre une telle démarche. Relevant l'importance de la sécurité, M. Dobler estime que des restrictions d'accès doivent être définies, soulignant de plus que ce système pourrait prêter à des abus des citoyens payant leur propre abonnement.

**M. Pierre Chételat**, PLR, regrette le manque d'effort du Conseil communal et transmet à M. Chappuis une étude réalisée dans ce domaine.

**M. Damien Chappuis** rappelle que la Commission informatique n'est pas chargée d'examiner l'implantation d'un réseau sans fil. La borne Wi-Fi de l'Hôtel de Ville sera bientôt accessible par les membres du Conseil de Ville et certains commerces et restaurants delémontains offrent déjà cet accès, qui nécessite toutefois l'introduction d'un code ou d'un mot de passe. Quant au manque d'anticipation du Conseil communal, M. Chappuis estime que M. Chételat aurait lui aussi pu anticiper et prévoir la forme du postulat.

**DECISION** : la motion 5.09/10 transformée en postulat qui portera le no 4.07/10 - "Un réseau internet communal sans fil en libre accès (Wi-Fi)", PLR, M. Pierre Chételat, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

**12. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.11/10 - "AMÉNAGEMENT DES JARDINS DU CHÂTEAU", PCSI, M. PAUL FASEL**

**M. Paul Fasel**, PCSI, estime nécessaire de réaménager ces lieux et demande que les enseignants de l'École du Château soient consultés dans le cadre du futur projet d'aménagement des Jardins, ces derniers estimant avoir été insuffisamment suivis lors du précédent projet. Ils souhaitent notamment que divers éléments soient intégrés à l'étude, comme l'installation d'un lieu couvert, éventuellement d'un espace pédagogique et de jeux sécurisés.

**Mme Françoise Collarin** informe que le Conseil communal accepte cette motion. Toutefois, comme expliqué précédemment, dans le cadre du crédit présenté en juin 2010, des discussions ont eu lieu avec les enseignants à plusieurs reprises. De plus, ces derniers étaient représentés dans la commission chargée de la réfection du site, où les aménagements des Jardins étaient prévus.

**DECISION** : la motion 5.11/10 - "Aménagement des Jardins du Château", PCSI, M. Paul Fasel, est acceptée par 29 voix, avec un avis contraire.

**13. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.12/10 - "CRÉDITS PROPOSÉS AU CONSEIL DE VILLE : EMPÊCHER LA FRAGMENTATION OU LE SAUCISSONNAGE", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC, par sa motion, entend mettre l'accent sur le volume des dépenses décidées par le Législatif, dans le but de favoriser une vision globale et responsabiliser le Conseil de Ville. Il s'interroge sur la manière de départager imprévus et morcellement des crédits afin de les rendre plus acceptables, pratique qu'il qualifie d'insidieuse, estimant que les dépenses antérieures sont parfois oubliées. De l'avis de M. Baettig, un historique des dépenses pourrait être établi. De plus, chaque crédit devrait prévoir, en plus d'un calcul au plus juste, une part de risque pour obéir au principe de responsabilité. Selon lui, les crédits supplémentaires ne permettent pas une vue d'ensemble des dépenses.

Il demande donc d'introduire dans le règlement du Conseil de Ville les alinéas supplémentaires suivants à l'art. 39 :

- toute nouvelle demande de crédit soumise à l'approbation du Conseil de Ville doit intégrer automatiquement une somme de 10 % pour servir de garantie en cas de dépassement pendant un délai de quatre ans. Une fois ce délai écoulé, cette part bloquée, non utilisée, servira à l'amortissement de la dette communale ;
- en cas de dépassement de plus de 10 % du crédit, toute nouvelle demande sera soumise dans les trois mois à l'approbation du peuple ;
- il est interdit de présenter, durant la même législature, deux demandes de crédit consécutives concernant le même objet ;
- en cas de dépassement du budget, une quote-part financière sera réclamée au bureau d'études qui a été mandaté et qui a évalué la faisabilité et les risques du projet (25 % du dépassement) ;
- chaque crédit doit mettre clairement en évidence l'historique et les dépenses antérieures sur une période d'au moins 10 ans.

M. Baettig, admettant que ces exigences sont contraignantes et qu'elles peuvent être arbitraires, estime raisonnable d'entrer en matière, en précisant qu'il accepterait de limiter les points ci-dessus. Il invite le Conseil communal à présenter, le cas échéant, les garanties existantes permettant d'éviter ce genre de dérapage et à détailler sa stratégie pour empêcher la fragmentation de crédits.

**M. Pierre Kohler**, maire, invite le Législatif à refuser cette motion, le Conseil communal n'ayant aucune stratégie quant au saucissonnage des crédits, d'autant qu'une réglementation claire en matière financière existe. A son sens, les compétences financières des différentes autorités prévues dans le ROCM mériteraient d'être augmentées, aucune adaptation n'ayant été faite depuis longtemps. Une adaptation au coût de la vie procurerait des montants plus importants et ce sujet sera traité par la commission chargée de la révision de ce règlement. De plus, il est persuadé que si le



Conseil communal agissait de la sorte, le Conseil de Ville n'hésiterait pas à refuser des crédits complémentaires. Une attention particulière est accordée au respect de l'unité de la matière, ce à quoi la CGVC veille. Si erreur il y a, il ne s'agit pas d'une volonté politique de cacher certains faits. Des dépassements de crédits peuvent se produire, tout comme des problèmes non évalués.

M. Kohler estime la motion trop contraignante, chaque crédit prévoyant par ailleurs un pourcentage pour les divers et imprévus ou garantissant les mandats d'ingénieurs ou d'architectes.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, s'oppose à cette motion, la qualifiant de mise sous tutelle du Législatif, vu qu'elle le priverait de ses prérogatives et responsabilités, qu'il doit assumer. L'alinéa 3 lui paraît de plus aberrant, un crédit pouvant être présenté durant la dernière année de législature et un second durant la première année de la législature suivante. De plus, l'acceptation d'un crédit d'étude et d'un crédit de réalisation serait impossible durant la même législature.

**M. Pierre Chételat**, PLR, se ralliant au groupe UDC quant au fond de la motion, estime toutefois difficile de suivre les cinq alinéas proposés. Son groupe s'abstiendra donc de voter.

**DECISION** : la motion 5.12/10 - "Crédits proposés au Conseil de Ville : empêcher la fragmentation ou le saucissonnage", UDC, M. Dominique Baettig, est refusée par 33 voix contre 2.

14. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.13/10 - "POUR UNE GESTION EFFICACE ET RESPECTUEUSE DE LA SANTÉ - PAR SOLUTION SUCRÉE - DES CONDITIONS HIVERNALES EN VILLE DE DELÉMONT", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC, rappelant qu'une motion semblable a été déposée au Parlement fédéral, relève les préoccupations de la population liées à l'augmentation des chutes de neiges et des accidents, la hausse du coût du salage ainsi que les ruptures de stock, contraignant à importer du sel, ce qui représente une solution coûteuse. Mettant en évidence les dégâts provoqués par le sel dans les champs, sur les véhicules et les infrastructures en béton, M. Baettig estime absurde d'épuiser les gisements de sel de la Suisse, qui montrent des signes de pénurie prévisible, alors que le sel est utile pour l'industrie alimentaire et chimique. De l'avis de M. Baettig, le sucre de betterave est produit localement, peut être renouvelé et assure un revenu aux paysans. Ce produit est de plus biodégradable, contrairement au sel, et, sous forme aqueuse, il offre de meilleures performances. M. Baettig invite donc le Conseil communal à étudier l'introduction de cette technique, plus respectueuse de la santé, le sel augmentant le risque d'hypertension artérielle, et à évaluer l'adaptation des véhicules de la Voirie.

**Mme Françoise Collarin** informe que le Conseil communal refuse la motion, cette technologie ayant été examinée dans le cadre du crédit relatif aux silos à sel suite à un essai pilote mené en 2009. Mme Collarin souligne que cette technique utilise une mélasse importée d'Angleterre, qui coûte 10 fois plus cher que le sel. Les équipements de la Voirie ne sont pas non plus adaptés à l'épandage de cette substance.

**M. David Asséo**, président, indique que cette intervention correspond plutôt à un postulat puisqu'elle demande la réalisation d'une étude.

**DECISION** : la motion 5.13/10 - "Pour une gestion efficace et respectueuse de la santé - par solution sucrée - des conditions hivernales en ville de Delémont ", UDC, M. Dominique Baettig, est refusée par 35 voix contre 2.

15. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.04/10 - "CIRCULATION À VÉLO EN VILLE", PDC-JDC, M. OLIVIER MONTAVON**

Point reporté.

**16. RÉPONSE AU POSTULAT 4.05/10 - "PIQUE-NIQUE DE QUARTIER OU FÊTE DES VOISINS", MME MARIE-CLAIRE GRIMM**

**Mme Françoise Collarin** souligne l'intérêt permanent du Conseil communal d'accueillir des manifestations à Delémont. S'agissant du postulat, elle rappelle que les prestations communales seront facturées selon le tarif en vigueur.

**Mme Marie-Claire Grimm**, CS•POP•Verts, rappelle la demande du postulat, qui consistait, pour la Commune, à annoncer les fêtes de quartier et non à offrir des prestations gratuites. Cette pratique a lieu dans d'autres villes où les administrations mettent à disposition des cartons d'invitation.

**M. Pierre Kohler**, maire, souligne qu'il s'agit d'un concept que chaque ville doit reprendre pour l'organisation des fêtes de quartier. Vu son coût élevé, M. Kohler est d'avis que Delémont peut réaliser des fêtes plus simplement. Il invite les citoyens qui souhaitent organiser une fête de quartier à se baser sur ce que pratique la Vieille Ville, notamment.

**Mme Marie-Claire Grimm**, CS•POP•Verts, confirme que l'organisation de la fête incombe aux habitants du quartier et non à la Ville. Elle souhaite que la Commune, sur son site internet, indique les dates des différentes fêtes de quartier organisées à Delémont.

**M. Pierre Kohler**, maire, indique que ces informations peuvent être publiées dans le journal *Delémont.ch*. Il invite Mme Grimm à contacter les rédacteurs pour l'insertion de tout article.

**17. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.08/10 - "LIEU INTERGÉNÉRATIONNEL POUR "VIVRE ENSEMBLE" - CRÈCHE ET HOME EN VILLE DE DELÉMONT", CS•POP•VERTS, MME EMMANUELLE SCHAFFTER**

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, en l'absence de Mme Emmanuelle Schaffter, indique que cette dernière est satisfaite.

**18. DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

**A été déposée** : 1 motion

La séance est levée à 21 h 15.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

David Asséo

Nadia Maggay

Delémont, le 11 novembre 2010